



Gabon

L'Afrique et l'abolition de la peine de mort

16 février 2011

Le Gabon veut s'engager sur la voie de l'abolition de la peine de mort

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) salue la volonté du gouvernement gabonais d'abolir, en droit, la peine de mort et appelle solennellement les parlementaires à valider cette intention qui ferait du Gabon le 16e pays africain à ne plus condamner d'individus à cette peine cruelle et inhumaine.

Le 11 février 2011, le gouvernement a annoncé que le Conseil des ministres gabonais avait décidé d'adopter un projet de loi d'abolition de la peine de mort, qui n'est plus appliquée dans ce pays depuis plus de vingt ans. Ce projet de loi sera soumis au vote du Parlement à qui reviendra la décision d'entériner l'abrogation de de la peine capitale dans la législation.

« C'est un pas fondamental que le Gabon s'apprête à franchir en abolissant la peine de mort. Le gouvernement doit aller jusqu'au bout de ce processus et les parlementaires gabonais ont l'occasion d'écrire une nouvelle page de l'Histoire » a déclaré Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH. *« Après le Togo et le Burundi en 2009, et nous espérons le Gabon prochainement, nous appelons le Mali et le Bénin, qui ont exprimé des intentions abolitionnistes, à franchir le pas rapidement et rejoindre le camp, toujours plus nombreux des pays qui reconnaissent que la peine capitale est inutile et contraire à nos valeurs »* a déclaré Me Sidiki KABA, président d'Honneur de la FIDH.

Le Gouvernement a par ailleurs annoncé qu'il soutiendrait en tant que « co-auteur » le projet de résolution sur l'abolition de la peine de mort qui sera présenté au cours de la 61ème session de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2011 et qui a déjà bénéficié du soutien de 109 États membres en 2010. *« C'est une double bonne nouvelle, selon Florence Bellivier, Secrétaire générale adjointe de la FIDH, le processus d'abolition qui semble lancé et le fait que la Gabon devienne un acteur pro-actif du mouvement abolitionniste sur le continent africain et dans le reste du monde »*. Dans cette perspective, la FIDH engage le Gabon à ratifier, dans les meilleurs délais, le Deuxième protocole facultatif des Nations unies se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

<http://www.fidh.org/Le-Gabon-veut-s-engager-sur-la-voie-de-l>